ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

George H. Dunbar vs. Claudius Gouzy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6539—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 20 septembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Trois lots de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, étrées, vues, survivandes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Française, St-Claude, Champs-Elysées et Rempart, désignés par les Nos Vingt-trois, Vingt-quatre et Vingt-cinq sur un plan certifié juste le 2 juin 1881 par Louis H. Pilié, assistant-voyer de ville, annexé pour référence à un acte de vente de la propriété de feu Claudius Gouzy à Albert Thiemo, passé en l'Etude de James Fahey, notaire, le 6 juin 1881 et mesurant chacun, conformément au dit plan, au pied américain, Vingt-huit pieds et huit pouces de face à la rue Française, sur une profondeur de Cent dix huit pieds quatre pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

Acquis par le feu Claudius Gouzy par achat de Salvador Fernandes et Joseph J. Fernandes, par acte passé en l'étude de James Fahey, notaire, le 4 novembre 1871, enregistré au bureau des transferts de cette paroisse, dans le livre 100, folio 334.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

19 août—19 26 sept 2 9 16 20

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Veuve Ferdinand Diederich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6442—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 27 septembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Delord anciennement Triton Walk, Barrone anciennement Bacchus, Calliope et Carondelet anciennement Apollo, conformément à un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer, le dixième jour de mai 1847 et déposé en l'étude de James P. Billy, anciennement notaire en cette ville : le dit lot de terre, au pied américain, vingt trois pieds dix pouces de face à la rue Delord anciennement Triton Walk, vingt deux pieds huit pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Barrone anciennement Bacchus, et cent vingt-neuf pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre côté. Ensemble avec soixante-six actions maintenant réduites à soixante deux actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Ledit lot appartenant à Mme Catherine Margaret Rüb, veuve en premières noces du dit Dietrich Hemm et seule héritière d'après la loi dans la proportion d'un quart de quatre sixièmes chacun subséquemment à la mort du dit Théodore Hemm, en sa qualité de propriétaire de ladite propriété, ayant été héritée par sa mère la dite Mme Catherine Margaret Rüb, veuve en premières noces du dit Dietrich Hemm et en secondes noces de Jurdinand Diederich, dans la proportion d'un sixième de la totalité de la propriété, et par sa sœur la dite Mlle Catherine Maria Hemm, dans la proportion du reste des trois sixièmes et ladite veuve Diederich et Mlle Hemm ont toutes deux renoncé comme les propriétaires de ladite propriété dans la proportion ci-dessus décrite, et ont été mises en possession de la propriété, comme il est reconnu par un jugement rendu par la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le douze jour d'août 1876, dans l'affaire de la succession dudit Théodore Hemm No 38,905 du docket de ladite cour, dûment enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre No 107 fol. 825

Ensemble avec les cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante actions du fonds hypothécaire y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions — L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent soixante piastres, échéant le 1er mai 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilité d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire et un nantissement du stock par Mme Catherine M. Diederich, veuve de Ferdinand Diederich, passé pardevant Félix Grima, notaire à la Nlle-Orléans, le 25 octobre 1876, et avec l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 août—23, 30—6 13 20 23 sept

Lafayette Folger vs. E. C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 6122. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 sep embre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Tout et quelconque droit, titre et certain morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Prytania, Plaisance, Harmony et Nayades, maintenant St. Charles, et Franklin, ensemble de quatre-vingt-douze pieds de front, et mesurant soixante-dix pieds de face à la rue Prytania sur une profondeur et façade de cent cinquante pieds de la rue Harmony entre lignes parallèles ; la dite portion de terre forme une partie de l'îlet numéro vingt deux sur le plan original du Faubourg Delassize et étant désigné par la lettre A, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. J. Ricardo, anciennement notaire, le 21 avril 1864, acquis de Thomas M. Anderson par Edward C. Palmer, pardevant A. Héro jr. le 13 janvier 1877.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 août—Sept 1, 8 15, 22, 26

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Veuve Ferdinand Diederich et Mlle Catherine M. Hemm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6442—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 26 septembre 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos un et deux sur un plan dressé par Henri Muelhausser, en date du 14 novembre 1846 et déposé dans les archives d'Antoine Abat, anciennement notaire en cette ville. Les dits deux lots de terre sont compris dans l'îlet qui est borné par les rues Calliope, Rempart, anciennement Hercule, Deslozier, anciennement Triton Walk, et Dryades, et mesurant chacun vingt-sept pieds deux pouces de face à la rue Rampart sur une profondeur de cent vingt sept pieds huit pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds cinq lignes sur le côté le plus près de la rue Bacchus et cent vingt-neuf pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur sur l'autre côté. Ensemble avec soixante-six actions maintenant réduites à soixante deux actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées.

Ledit lot appartenant à Mme Catherine Margaret Rüb, veuve en premières noces du dit Dietrich Hemm et en secondes noces de Ferdinand Diederich, dans la proportion d'un sixième de la totalité de la propriété, et par sa sœur la dite Mlle Catherine Maria Hemm, dans la proportion du reste des trois sixièmes et ladite veuve Diederich et Mlle Hemm ont toutes deux renoncé comme les propriétaires de ladite propriété dans la proportion ci-dessus décrite, et ont été mises en possession de la propriété, comme il est reconnu par un jugement rendu par la Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, le douze jour d'août 1876, dans l'affaire de la succession dudit Théodore Hemm No 38,905 du docket de ladite cour, dûment enregistré au bureau des transferts de la paroisse d'Orléans, livre No 107 fol. 825

Ensemble avec les cinquante actions du fonds hypothécaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane maintenant réduites à quarante actions du fonds hypothécaire y attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions — L'acquéreur fournira un billet d'action pour la somme de cent soixante piastres, échéant le 1er mai 1883 et renouvelable conformément à la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le reste comptant. L'acquéreur assumera les obligations et les responsabilité d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le billet d'action ainsi fourni devra être identifié avec l'acte hypothécaire et un nantissement du stock par Mme Catherine M. Diederich, veuve de Ferdinand Diederich et par Mlle Catherine M. Hemm en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, passé pardevant Chas G. Andry, notaire le onzième jour d'août 1876, et l'acte de vente du shérif dans cette affaire.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 août—23, 30—6 13 20 23 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. PEARSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Catherine Amarew, (autorisée.) vs. Succession de Daniel E. Ziegler et compagne.

No 5759—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. PEARSON, Encanteur—Bureau No 111 rue Commune. MARDI, le 3 octobre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, il sera vendu au vivre et enfermant à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 août 1882—Les propriétés suivantes, savoir :

1° Trois lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 54 2, sur le vieux plan de Carrollton, et par le No 15— sur les nouveaux plans du 7me District de la Ville-Orléans, bornés par les rues Plum, Fifth, Lourdes et Jefferson et désignés comme les lots Nos un, deux, trois, sur un plan dressé par O. A. Hadda, voyer et désignés sur le plan No 139 déposé au bureau de T. C. Andry, notaire. Le lot No un forme l'encoignure des rues Jefferson et Plum et mesure 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Plum ; les lots Nos deux et trois sont contigus et mesurent 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le No 53 D, sur le vieux plan de Carrollton maintenant désigné par le No—, sur le nouveau plan de 7me district, borné par les rues Plum, Jefferson, Camelline et Fifth ; la dite portion de terre mesure sur un plan dressé par Brigile, le 25 février 1867 et déposé dans le livre des plans du bureau de F. J. E. D. Gilandair, juge de paroisse, 120 pieds de face à la rue Plum sur une profondeur de 150 pieds et face à la rue Jefferson. Etant la même propriété acquise par Adam Zeigler, par achat de Valentine Pons, par acte passé le 1er juillet 1842 pardevant F. J. E. D Gilandair, juge de la paroisse de Jefferson.

3° Aussi un lot de propriété personnelle.

Conditions comptant L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

sept 2, 19, 26, 3 oct

Succession de Michel de Armas, No 6615,— Division E.

Résidence à étage, rue Espagne, No 60.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 septembre 1882—ladite succession étant en cours, et maintenant absent en congé, la propriété suivante, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Espagne, Mandeville, Royale et Chartres. Lequel lot de terre mesure 40 pieds de face à la rue d'Espagne sur 60 pieds de profondeur. Ensemble une résidence à étage, retirée de la rue, élevée en ardoises, ayant huit chambres, quatre au rez-de-chaussée et quatre au-dessus, balcon sur la rue, une cuisine bâtie en briques attenant à la maison, couverte en ardoises, ayant deux chambres, une citerne, un réservoir en fer, hydrant, lieux d'aisance, hangar, cour carrelée, partie en briques et pierres.

Le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le produit de la vente.

13 sept—13 16 23 30, 7, 14 oct

Meubles de salon, et de chambre à coucher en bois de rose.

Armoire à glace, side-board, glaces françaises. Sofas, canapé, armoires, toilettes, étagères, secrétaire, tables de centre dessus marbre à jeu et à battant, peintures, tableaux, pendules, vases, pierres à filtrer, etc, etc.

Un piano Pleyel, tabouret et couverture.

—Aussi:—

Argenterie, plaqué et, bijouterie.

Deux magnifiques bibliothèques contenant une grande collection de livres de choix.

Succession de Michel de Armas.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 6615, Division E.

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur — Bureau Bienville et Passage de la Bourse — LUNDI, 25 septembre 1882.—Il sera vendu à 10 1/2 heures précises du matin, à la dernière résidence du défunt, No 488 rue Royale, entre les rues Pontes et Espagne en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 septembre 1882, siegeant à la place de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, Divis on E maintenant absent en congé,—

Les effets mobiliers ci-dessus décrits appartenant à la susdite succession et comprenant :

Tout le contenu de la susdite résidence,

Conditions—comptant sur les lieux.

13 sept—13 19 25

Propriété de valeur dans le 4ème District, rue Félicité No 236.

Succession de John Ross.

No 6552. Division E. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 21 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 12 septembre 1882—maintenant absent en congé, la propriété suivante, à savoir :

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Félicité, Baronne, St André et Dryades. Lequel lot de terre mesure 40 pieds de face à la rue Félicité, 166 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Baronne, 70 pieds de profondeur sur la ligne opposée, à ce point le dit lot de terre s'élargit 30 pieds et a une autre profondeur de 95 pieds 3 pouces 2 lignes et une largeur sur la ligne du fond de 60 pi ds 4 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent consistant en un cottage en bois de quatre chambres citerne, une grande écurie de six places, magasin de fourrage, porte cochère, &c. &c.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Oscar Fernst, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 sept—16 23 30—7 14 21 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS. P. GUINAULT.

Vente pour effectuer un partage entre les co-propriétaires tous majeurs de feue dame Michel de Armas.

Propriétés centrales, avantageusement situées dans le Second et Troisième Districts de cette ville.

Jolie résidence en briques à étage à deux corps de logis, rue des Remparts Nos 223 et 224.

Maison double en bois à deux corps de logis, rue de l'Esplanade Nos 196 et 198½.

Charmante petite résidence basse en briques, rue Bayonne No 498, Faubourg Marigny.

Une jolie résidence basse en bois, rue Amour, maintenant Rampart, No 427 et 429.

Une grande maison en bois, rue Moreau No 427 et 429, divisée en deux locations.

Maison basse en bois, rue Amour, maintenant Rampart, Nos 370 et 372.

Maison double en bois, avec deux corridors, rue St. Claude, Nos 333 et 335.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 14 OCTOBRE 1882,

Il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, les propriétés suivantes ci-dessous décrites, pour être vendues au plus offrant et dernier enchérisseur, pour clore les intérêts conjoints des héritiers tous majeurs de feue dame Michel de Armas—

TROISIEME DISTRICT.

1° **Un lot de terre** situé dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Marigny, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Espagne, Poètes et Moreau, lequel lot de terre mesure 20 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue Royale sur 97 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur.

Ensemble une maison de deux chambres, galerie et cabinet, cuisin de deux chambres, citerne, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., etc.

2° **Un lot de terre** situé dans le même District et Faubourg, attenant au lot ci-dessus décrit, lequel lot de terre mesure 20 pieds 10 1/2 pouces de face à la rue Royale sur 97 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

Ensemble une jolie petite résidence basse en briques ayant deux chambres, vestibule et cabinet; une cuisine haute en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec balcon, sur la façade, hangar, deux citernes, office, lieux d'aisance, cour en partie briquetée et en pierres, water works, jardin, etc., etc. Le gaz dans la maison.

3° **Deux lots de terre** situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 3 et 4, dans l'îlet compris entre les rues Moreau, maintenant Chartres, Casacalvo, (maintenant Royale), Marigny et Mandeville ; lesquels lots de terre mesurent 50 pieds 3 pouces de face à la rue Chart es sur 92 pieds 6 pouces de profondeur.

Ensemble une grande résidence en bois, couverte en ardoises, ayant 8 chambres, 8 cabinets et galeries sur le côté ; cuisine en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres et deux cabinets, deux citernes, puits en briques, double hydrant, cour carrelée, lieux d'aisance, &c., &c.

Le tout divisé en deux locations et loué à par mois

4° **Un lot de terre** situé dans le même District, dans le carré d'îlet renfermé par les rues Amour (maintenant Rampart), Bourgogne, Kerlerec et Crapaudine (maintenant Bourgogne), mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour ou Rampart sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison basse en bois ayant quatre chambres, deux cabinets et galerie derrière ; cuisine en bois, couverte en ardoises, de deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade, citerne, water-works, lieux d'aisance &c., &c.

SECOND DISTRICT.

5° **Un lot de terre** situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St-Claude, Tremé, Dumaine et St-Philippe, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Claude, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison en bois, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets ; une cuisine haute en bois couverte en ardoises, ayant quatre chambres avec balcon, deux citernes double, hydrants, cour carrelée, lieux d'aisance etc., etc. le tout divisé en deux locations.—Louée $24 par mois.

6° **Un lot de terre** situé dans le même District, dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Quartier, Chemin du Bayou, Marais et Villeré, lequel lot de terre mesure 35 pieds 2 pouces de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 105 pieds 7 pouces d'un côté, 99 pieds 3 pouces sur la ligne opposée et 35 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble cette jolie maison à double location, contenant six chambres, dont deux dans la mansarde ; galerie frontale avec colonnes de chaque côté tous les cabinets ; cuisine en bois de quatre chambres, chambres à bain, puits en briques, citerne, hydrant à chaque location lieux d'aisance double, cour carrelée, gaz dans la maison. La maison principale couverte en ardoises et le tout en parfait état — estimée $30 par mois.

7° **Un lot de terre** situé dans le même district de cette ville dans le carré d'îlet compris entre les rues Rampart, St Philippe, Bourgogne et Dumaine, mesurant 32 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue des Remparts 11 pieds 4 pouces 10 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue St-Philippe, 115 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 4 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du fond.

Ensemble, cette agréable et élégante résidence en briques à étage avec verandah en fer sur la façade et marquises sur les deux côtés et ayant au rez-de-chaussée de chaque côté trois chambres de bain avec porte à coulisse ; deux chambres à coucher avec cabinet de toilette au-dessus, un cuisine haute en briques de quatre chambres, deux citernes avec cuves au-dessous, chambres à bains, lieux d'aisance, cour carrelée double, hydrant, &c., &c.

Gaz dans la maison avec lustres, le tout en parfait état et divisé en deux locations distinctes et rapportant $47,50 par mois.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions.—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèques divisés par coupons à l'intérêt par an de deux pour cent jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses usuelles d'usage, 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert des polices d'assurances, et le remboursement de la prime pour le terme non expirés des dites polices.

Le dépôt ordinaire de 10 pour cent sera exigé des acquéreurs comptant sur les lieux sur le prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs.

Toutes les taxes d'Etat et de ville sont payées et comprises celles pour l'année 1882.

13 sept—16 23 - 7 oct au 14

Résidence basse en bois faisant face à la rue de l'Esplanade et au Chemin du Bayou.

Succession de Dame Marie Arsène Dieleuschneider, née Bayhi.

No 6550. Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 21 octobre 1882 il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 septembre 1882, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre le Chemin du Bayou, triangulaire renfermé par le Chemin du Bayou, les rues Esplanade, Johnson et Galvez, désigné par la lettre A ; lequel lot de terre mesure 61 pieds de face au Chemin du Bayou et s'étendant en profondeur du dit Chemin du Bayou à la ligne de l'Esplanade 51 pieds 4 pouces sur la ligne la plus rapprochée vers la rue Johnson et 37 pieds sur la ligne vers la rue Galvez.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera comptant 10 pour cent sur le prix de vente pour garantir l'adjudication.

16 sept—16 23 30—7 14 21 oct

Successions de dame et M. Edmond Challiot.

No 6411, Veuve D. Vautier, pour effectuer un partage Division E.

Terrains vacants et propriété améliorée dans le Second et Troisième District, de cette ville.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 octobre 1882, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

En vertu d'un jugement de l'honorable E. A. Monroe, juge, rendu et signé le 31 août 1882, siégeant à la place de l'honorable H. L. Lazarus, juge de la division "E" maintenant absent de l'Etat.

Les propriétés suivantes savoir :

1° Quinze lots de terres situées dans le 3ème District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Orléans, St-Bernard, Libertas et Génie, désignés par les numéros 1 à 15 inclusivement, pour les dimensions et détails se référer au plan au bureau de l'encanteur.

2° Deux lots de terres situés dans le même District de cette ville dans l'îlet compris entre le Passage Rousselin, les rues Laharpe, Dorgenois et Lacoyrouse, désignés par les lettres A et B d'après un plan fait par Charles de Lasie, architecte, en date du 2 septembre 1882.

Lesquels lots mesurent chacun 21 pieds 5 pouces de face au passage Rousselin sur 14 pieds 9 pouces de profondeur, le tout plus ou moins. Ensemble une maison en bois sur le lot B contenant deux chambres, cabinet, galeries sur la façade, le côté et l'arrière, citerne, hangar, etc. Le tout étant parfaitement embragé par de gros arbres.

3° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Miro Galvez, Quartier et Hôpital, lequel lot de terre est désigné par le No 3 mesurant 70 pieds de face à la rue Miro sur 89 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne divisant du lot No 2, 93 pieds 10 pouces 2 lignes sur la ligne divisant du lot No 4, et 31 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant.

Les acquéreurs paieront comptant sur les lieux 25 pour cent sur le montant de leur adjudication pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux notaire, aux frais des acquéreurs.

3 sept 9 16 23 30 oct 7

PAR HOEY & O'CONNOR.

Magasin à trois étages et en briques,

No 20 Bank Place.

Succession de Lafayette Folger.

No 6338, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicolas J. Hoey, encanteur, bureau: No 17 rue Carondelet. SAMEDI, le 14 octobre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 août 1882, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante à savoir :

Le magasin en briques à trois étages No 20 Bank Place, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par Bank Place, les rues Magazine, Gravier et Natchez, ce lot est désigné par le No 2, et mesure au pied américain 21 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la dite Bank Place, la même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 77 pieds 1 pouce sur la ligne la plus près de la rue Natchez, et 77 pieds de profondeur sur côté opposé et la plus près de la rue Gravier et touchant dans le fond au magasin No 41 de la rue Magazine.

Conditions de la vente, comptant Un dépôt de 10 pour cent sera requis pour les la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant André Wiltz, notaire.

19 sept—10, 16, 23, 30—oct 7, 14.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée dans le Quatrième District.

Succession de Frederick Seltean.

No 2316—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR Nicolas J. Hoey encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 septembre 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 août 1882, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewas, Quatrième et Washington, anciennement désignés par les No 6 et 7 sur un plan de A. G. Blanchard, en date du 4 août 1882, le No 6 mesurant 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur, la maison qui s'y trouve portant le No 586 de la rue Annonciation ; le lot No 7 mesurant 10 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation sur 125 pieds de profondeur, la maison qui s'y trouve portant le No 584 de la rue Annonciation ; les lots seront vendus séparément.

Conditions de la vente—Comptant.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Joseph D. Taylor, notaire.

23 août—22, 31 8, 15, 23 sept

SIMMONS LIVER REGULATOR — Pour prévenir —LA— Fièvre Jaune

"Prenez le "Simmons Liver Regulator"

Ce médicament a préservé les habitants de Savannah, Ga., qui en ont fait usage pendant la terrible épidémie de 1876.

M.M. J. Zeilin & Co.

Messieurs—Nous, soussignés, mécaniciens du Georgia Central Railroad, pénétrés de reconnaissance pour les bienfaits que nous a procuré l'usage du "Simmons Liver Regulator", lors de l'épidémie de fièvre jaune à Savannah, Ga. pendant l'été et l'automne de 1876, désirons établir les faits suivants : Pendant l'épidémie dont il s'agit nous avons fait usage du médicament connu comme le "Simmons Liver Regulator", préparé par J. H. Zeilin & Co., et, quoique exposés aux plus pernicieuses influences des miasmes de la fièvre jaune, en venant à Savannah et en sortant à toutes les heures de la nuit, et ensuite en passant des nuits entières dans la ville pendant la durée de cette fatale épidémie, nous avons tous conservé notre santé, à l'exception d'un seul qui est tombé malade mais qui a promptement recouvré la santé. Nous ne saurions attribuer notre salut, après la protection de la Providence, qu'à l'usage habituel et ininterrompu du "Simmons Liver Regulator", pendant que nous étions exposés à la malaria de la fièvre jaune.

Agrées, messieurs, etc.,

C. B. PATTERSON, JAS. L. MALLETTE, JOHN R. COLLINS, MILTON F. COOPER.

Ne prenez que le vrai "Regulator" qui toujours sur l'enveloppe le Z rouge (marque de fabrique) et la signature de

J. H. ZEILIN & CO.,
à vendre par tous les pharmaciens.

ÉLIXIR DIGESTIF DE PEPSINE
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
La Pepsine possède la propriété de remplacer dans l'estomac le suc gastrique qui lui manque pour opérer la digestion des aliments. Employée sous forme d'un Elixir agréable au goût, elle guérit ou prévient :
les Mauvaises digestions ; les Nausées et Renvois de gaz, les Crampes d'estomac, les Confusions d'estomac, les Gastrites, les Gastralgies, les Maladies de foie
Il combat les vomissements des femmes enceintes et fortifie les vieillards et les convalescents, en facilitant la digestion et la nutrition.

MALADIES DE POITRINE
GUÉRIES PAR LE
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de CHAUX
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Ce Sirop, le plus anciennement connu, produit toujours les résultats les plus rapides et les plus satisfaisants. On trompe le public si on ne lui donne pas un Flacon ovale et un Sirop rosé avec la signature de GRIMAULT & Cie.
Il calme la Toux, fait disparaître les Sueurs nocturnes, guérit :
les Bronchites, les Catarrhes, la Consomption, la Phthisie.
Il arrête la Fièvre lente qui détruit les forces du malade.
Dépôt, 8, rue Vivienne, à Paris
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES.

PHOSPHATE de FER
de LERAS
Pharmacien, Docteur ès-sciences
Ce liquide, analogue à une eau minérale ferrugineuse concentrée, est le seul des ferrugineux qui, se rapprochant de la composition du globule sanguin, offre l'avantage inappréciable d'agir comme réparateur et reconstituant des os et du sang. Il ne constipe jamais, ne fatigue pas l'estomac, ne noircit pas les dents ; il s'emploie toujours avec succès contre les maux d'estomac, les pâles couleurs, l'appauvrissement du sang et toutes ces indispositions anxquels sont sujets les dames, les jeunes filles et les enfants lorsqu'ils sont pâles, anémiques, languissants et privés d'appétit.
Paris, 8, rue Vivienne
et dans les principales pharmacies

CAPSULES
AU
MATICO
DE
GRIMAULT & Cie, Phes
8, rue Vivienne, Paris
Résultat infaillible dans le traitement de la gonorrhée, sans jamais fatiguer l'estomac comme le font toutes les Capsules au copahu liquide.

SIROP & RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT et Cie, Pharmaciens à Paris
Depuis vingt années ce médicament donne les résultats les plus remarquables dans les maladies des enfants pour remplacer l'huile de foie de morue et le sirop antiscrofuleux.
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il exercite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les crottes de lait et un excellent dépuratif.

ASTHME
CIGARETTES INDIENNES
au Cannabis indica de
GRIMAULT & Cie
Pharmaciens à Paris.
Il suffit d'aspirer la fumée de ces Cigarettes pour provoquer l'expectoration et faire disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enrouement, l'extinction de voix, les battre la phtisie laryngée et toutes les affections des voies respiratoires. Exiger sur chaque cigarette la signature de GRIMAULT et Cie.
Dépôt à Paris : 8, Rue Vivienne
ET PRINCIPALES PHARMACIES

SIROP & VIN DE DUSART
au Lacto-Phosphate de Chaux
Les lacto-phosphates de chaux contribuent particulièrement :
aux Enfants pâles, aux Rachitiques, aux jeunes Filles qui se développent,
aux Nourrices pour favoriser l'abondance et la richesse de lait,
dans les diarrhées des jeunes Enfants,
aux Convalescents,
aux Vieillards affaiblis,
dans les Maladies de la Poitrine,
dans les Dispositions laborieuses,
dans l'Inappétence,
dans toutes les maladies qui se traduisent par un amaigrissement
et la Perte des Forces,
dans les Fractures, pour la reconstitution des os,
dans la Cicatrisation des Plaies.
Dépôt chez tous Pharmaciens

Migraines.— Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie, Pharmaciens à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et naturelle, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Le Guarana est aussi d'une efficacité incontestable contre les coliques, la diarrhée et la dysenterie ; il remplace avec avantage, sans compétiteur, les préparations astringentes comme l'opium et le bismuth. Chaque boîte contient douze paquets et porte la signature GRIMAULT & Cie.
Dépôts